



COMMUNE DE MARY SUR MARNE

RIVIERE DE MARNE



ZONES SUBMERSIBLES

du departement de Seine et Marne



Legende



ZONE A : Zone de grand ecoulement des crues



ZONE B : Zone d'Expansion des Crues

— Limite de Commune

N.B. : Le nivellement du fond de plan est en NGF orthometrique.
Pour obtenir le NGF normal, rajouter 42cm

PK : Point Kilometrique

ECHELLE : 1/5000

NGF Normal		
	Points Kilometriques	1955
Limite de Commune Amont	109,520	51,71
	110,000	51,62
	110,500	51,54
Pont MARY	110,629	51,51
Pont S.N.C.F.	110,890	51,48
	111,000	51,45
Limite de Commune Aval	111,400	51,38

NOTA : Les Voies SNCF ne sont pas submersibles

MARY_MADWG

Mise à jour du fond de plan et cartographie couleur établies en DECEMBRE 1995 par le
Cabinet Jean-Mary GUERFAUD Géomètre Expert D.P.L.G. - 19 Rue Bossuet 77100 MEAUX - Tél : 64.34.03.23

Mise à Jour	Objet
Février 1996	Voies et Constructions

